LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET ACTES APPARENTÉS DANS LA SND30 AU CAMEROUN

Par Dr Steve Tametong

OCTOBRE 2022

Article / ©Nkafu Policy Institute

Introduction

Depuis 2020, le Cameroun s'est doté d'un nouveau cadre de référence et d'action pour son développement au cours de la décennie 2020-2030. Il s'agit de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif (SND30). Inscrite dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035, la SND 30 prend le relai du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont les résultats mitigés, avaient été reconnus par le gouvernement à l'échéance 2019.

L'une des causes de cet échec est liée à une gouvernance marquée par la corruption En effet, la corruption est considérée à la fois comme un fléau et un frein au développement du Cameroun. Définie par l'article 134 du Code pénal, la corruption suppose la sollicitation et l'acceptation par un agent public ou privé des avantages et faveurs diverses en contrepartie de l'exécution d'un service. Elle renvoie aussi au fait pour une personne de proposer des avantages quelconques en vue de l'obtention d'un service ou d'un bien.

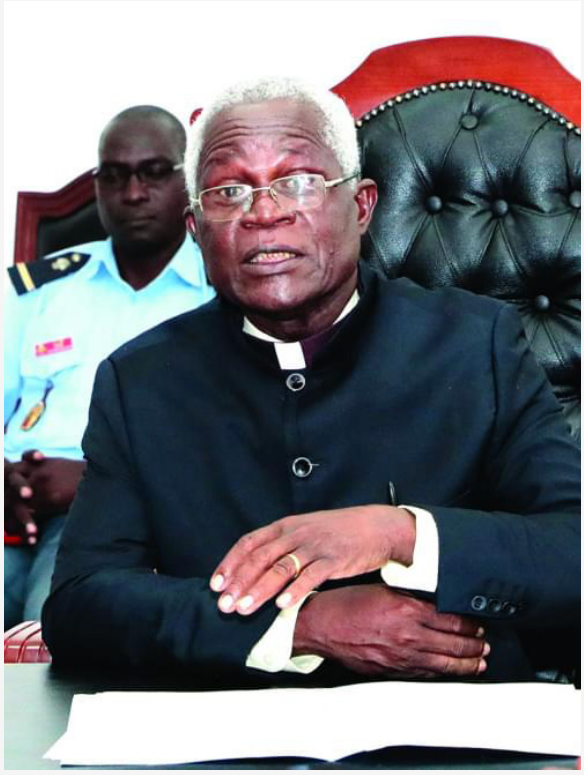

Elle englobe d'autres infractions apparentées qui concourent d'une manière ou d'une autre à l'enrichissement illicite à l'instar du trafic d'influence, la concussion, l'intérêt dans un acte, le détournement de biens publics, la participation dans une affaire, les malversations financières

S'il n'existe pas une législation nationale spécifique relative à la prévention et la lutte contre la corruption au Cameroun, il apparaît que plusieurs institutions spécialisées ont été mises en place en vue de lutter contre la corruption et les actes apparentés. On peut citer la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC), le Contrôle Supérieur de l'État (CONSUPE) ; le Tribunal Criminel Spécial (TCS), l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), les agences de régulation, la chambre des comptes et les juridictions de droit commun. En dépit de cet arsenal institutionnel et des peines privatives de liberté prononcées contre certains responsables des affaires publiques, force est de constater que la corruption demeure un fléau social préoccupant pour les pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle la lutte contre la corruption a été définie comme une priorité dans la SND30. Comment se décline la stratégie de lutte contre la corruption dans la SND30 ? Avant de présenter les piliers de cette stratégie (II) il paraît judicieux de rendre compte de l'état de la corruption au Cameroun (I). Quelques recommandations seront formulées à l'issue de l'analyse (III).

I. L'état de la corruption au Cameroun

L'état de la corruption demeure alarmant au Cameroun en dépit d'un score amélioré de deux points au classement 2021 de l'Indice de perception de la corruption publié par l'ONG Transparency International. En effet, le Cameroun occupe la 144ème position sur 180 pays avec un score de 27 points. Aux termes du rapport annuel 2020 sur la lutte contre la corruption publié par la CONAC, il apparaît que la corruption continue à prendre racine dans le secteur public. En l'occurrence, le secteur des transports routiers apparaît en premier lieu comme le secteur le plus corrompu avec un pourcentage de dénonciation des actes de corruption de 17,10 %. Il est suivi par le secteur des affaires foncières (14,60 %), des forces de maintien de l'ordre (13,60 %), des finances (12,60 %), de la justice (11,30 %) et du commerce (09,10 %). L'État a subi un préjudice financier global de 17,611 milliards de francs CFA dû à la corruption et aux infractions assimilées. L'expansion de la corruption et des actes apparentés a aussi été favorisé par le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19. En

effet, le rapport d'audit du fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales publié en 2021 par la Chambre des comptes montre qu'au-delà de « l'opacité », de nombreux actes de corruption, et de détournement de deniers publics ont émaillé la gestion de ce fonds. D'après le président de la section camerounaise de l'ONG Transparency International, « l'audit publié par la Chambre des comptes en novembre 2021 sur la gestion des fonds COVID-19 et qui a révélé un détournement de plusieurs milliards de francs CFA, les dénonciations observées sur la mauvaise gestion des fonds destinés à la construction des infrastructures de la Coupe d'Afrique des Nations, les conflits armés au Sud-Ouest ; au Nord-Ouest et à l'Extrême-Nord et les épineux et éternels problèmes tels le népotisme, le favoritisme, les fraudes de tous genres et les pots-de-vin sont des preuves tangibles que la corruption fait malheureusement désormais partie intégrante du fonctionnement des institutions étatiques ». C'est la raison pour laquelle la SND30 fait de la lutte contre la corruption un axe important de son plan d'action.

II. La stratégie de lutte contre la corruption dans la SND30

La stratégie de lutte contre la corruption et actes apparentés adoptée dans le cadre de la SND30 est articulée autour des organes et du cadre juridique relatif à la lutte contre la corruption et les actes assimilés. À l'analyse, elle repose sur deux piliers essentiels : la prévention et la répression.

La prévention met un accent particulier sur le volet pédagogique à travers des actions de formation des agents publics, particulièrement ceux assurant les fonctions de gestionnaire ou comptable des fonds publics ; la simplification et la modernisation de certaines procédures administratives ; la réduction de la manipulation des liquidités, notamment dans les administrations publiques ; la mise en place d'un dispositif efficace d'alerte en matière de corruption et de détournements des fonds publics ; et la mise en place d'une plateforme de concertation entre tous les acteurs intervenant dans la lutte contre les malversations financières. Quant à la répression, elle se veut plus rigoureuse et implique la pro-activité du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) dans le traitement des dossiers et le prononcé des sanctions contre les agents publics indélicats ; le renforcement du dispositif de répression judiciaire de la corruption et des atteintes à la fortune publique ; la réédition systématique des comptes dans la gestion des affaires publiques.

A l'analyse, cette stratégie n'est pas innovante, car elle ne se distingue pas fondamentalement de l'ensemble des stratégies de lutte contre la corruption mises en œuvre jusque-là et attelés autour du diptyque prévention/répression. Cette nouvelle stratégie aurait pu être bâtie sur le triptyque prévention/répression/optimisation des remboursements. Bien plus, organiser la lutte contre la corruption autour du CDBF, c'est faire ombrage, d'une part, au principal organe chargé de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption- la CONAC-, et d'autre part, ne pas tenir compte des évolutions de la communautarisation des finances publiques dans la zone CEMAC qui consacrent l'élargissement de la compétence de la Chambre des comptes sur les ordonnateurs, Il s'avère dès lors nécessaire de renforcer le dispositif de la lutte contre la corruption au Cameroun.

III. Le renforcement du dispositif de la lutte contre la corruption dans la SND30

L'atteinte des objectifs de développement indiqués dans la SND30 nécessite un renfoncement du dispositif normatif et institutionnel de lutte contre la corruption et les actes apparentés au Cameroun. Ainsi compris, la ratification de la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption vient renforcer le dispositif normatif déjà en vigueur. Dans le sillage du renforcement de ce dispositif normatif, , le plaidoyer de la CONAC en faveur du renforcement du dispositif de lutte contre la corruption par l'adoption d'une loi anti-corruption et la signature du décret d'application de l'article 66 de la Constitution relative à la déclaration des biens et avoirs mérite d'être considéré avec attention par les pouvoirs publics. Aussi, est-il important d'adopter une loi relative à la pénalisation de l'enrichissement illicite telle que prescrite par les dispositions de la loi n°2018 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

Il s'avère nécessaire de coordonner les actions de sensibilisation des différentes institutions intervenant dans la stratégie de lutte contre la corruption et de renforcer les actions de répression judiciaire des infractions dans un délai raisonnable. Aussi, convient-il de prendre véritablement en compte les rapports publiés par les organes de lutte contre la corruption. S'agissant particulièrement de la CONAC et de l'ANIF, leurs rapports annuels sont transmis au président de la République qui décide de la suite à leur réserver. Ces organes ne disposent donc pas d'un pouvoir de sanction. Si la dématérialisation des procédures administratives permet de réduire les risques de corruption, il serait nécessaire d'optimiser le remboursement des biens détournés et de mettre en place un fonds spécial renfloué par ces remboursements destinés à la réalisation des infrastructures sociales d'intérêt général.

Conclusion

La pratique de la corruption et des actes apparentés demeure un fléau social préoccupant au Cameroun et les efforts déployés par les pouvoirs publics pour endiguer son expansion n'ont pas encore produit tous les effets escomptés. C'est la raison pour laquelle la SND30 a adopté une stratégie de lutte basée sur deux piliers : la prévention et la répression. Toutefois, cette stratégie mérite d'être renforcée par un dispositif normatif mieux étouffé et une synergie d'action coordonnée des organes impliqués dans la lutte contre la corruption.

Dr. Steve Tametong
Directeur adjoint, Division Gouvernance et Démocratie
Analyste senior au Nkafu Policy Institute, Denis & Lenora Foretia Foundation
stametong@foretiafoundation.org

Mise en page: Severin Epoh